

Standards de qualité en prévention : une passerelle vers l'évaluation

Carine Mutatayi,

Chargée d'études,
Observatoire français des drogues
et des toxicomanies (OFDT),
pôle évaluation des politiques publiques,
Paris.

L'efficacité des programmes de prévention liés aux conduites addictives est une question majeure, dans une optique d'optimisation des ressources, de perfectionnement et d'équité de l'offre de prévention. Or les conditions nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des programmes sont encore rarement réunies. Quelles voies se présentent alors aux porteurs de programmes pour offrir les meilleures chances de réussite à leur action ? L'évidence conduit à privilégier les réponses et les interventions documentées comme efficaces, et le panel des connaissances disponibles s'est élargi au cours des dernières années. L'expérience nous enseigne que l'évaluation d'un programme efficace mérite d'être reconduite en cas d'adaptations significatives ou de transfert dans un contexte d'implantation présentant des caractéristiques suffisamment différentes du contexte initial. Ce constat souligne l'intérêt de l'évaluation. Il invite également à davantage s'appuyer sur des démarches de qualité en prévention, telles que le recours aux standards de qualité, fondés sur des données probantes (*evidence-based approach*).

Les standards de qualité européens en prévention des usages de drogues (*EDPQS*¹) ont été élaborés dans le cadre d'un partenariat européen pluridisciplinaire mandaté par la Commission européenne [1], alliant chercheurs et acteurs de terrain. En France, ce matériel a été synthétisé et complété pour mieux l'ajuster au contexte français. Il en résulte la grille Aspire : Appréciation et sélection de

programmes de prévention issus de la revue des standards de qualité *EDPQS*. Cette grille a été organisée autour de douze standards [2].

Le degré de satisfaction d'un programme à chaque standard Aspire est traduit par un score (sur 5 ou sur 10 selon l'importance du critère) ; un score global est ensuite calculé qui permet d'évaluer le caractère prometteur du programme. Les standards liés à la cohérence théorique ou aux moyens consacrés au programme pèsent davantage dans son appréciation (*ils figurent en gras dans l'encadré ci-après*). Ce sont autant de repères destinés à accompagner d'une part les professionnels de prévention dans l'élaboration de leur programme, d'autre part les décideurs dans l'appréciation des projets qui leur sont soumis.

Les standards de qualité aident à la conception ou à la mise au point d'un programme. En structurant les modalités de mise en œuvre, ils contribuent aussi à la faisabilité de l'évaluation (« évaluabilité »). Leur application représente une première étape dans l'élaboration de programmes de qualité et une précaution minimale.

L'évaluation de processus et le recours aux standards de qualité soutiennent de bonnes conditions de déploiement de l'action. En analysant les ressources, les méthodes employées et la fidélité à une théorie d'action étayée, l'évaluation de processus objective les résultats du programme, démontrables par l'évaluation de leur efficacité. L'ensemble de ces outils participant à une offre efficiente, éthique et égalitaire, fournissant un cadre de bonnes pratiques aux programmes de prévention sur le territoire. ■

1. *European Drug Prevention Quality Standards.*

STANDARDS ASPIRE

1. Décrire, justifier le besoin de l'intervention, au regard des besoins relevés dans la population et des priorités politiques à l'échelon de territoire pertinent.
2. Définir le public-cible par rapport à la population générale, ainsi que ses modalités d'identification.
3. **S'appuyer sur les éléments démontrés comme efficaces et utiliser un modèle théorique.**
4. **Définir les étapes et les objectifs qui concourent à l'évolution des comportements attendus.**
5. Planifier l'évaluation.
6. **Définir le cadre d'activités.**
7. Veiller à une approche éthique de prévention.
8. **Définir et mobiliser l'équipe nécessaire à la mise en œuvre en vérifiant les compétences de ses membres et les besoins en formation.**
9. Définir les modalités et les moyens matériels à déployer pour la coordination et le suivi du programme.
10. Impliquer les parties prenantes, identifier les ressources extérieures, coopérations et leviers pertinents à mobiliser.
11. Monter un budget équilibré et soutenable.
12. Anticiper la viabilité et la transférabilité du programme.

Pour en savoir plus

www.ofdt.fr/aide-aux-acteurs/prevention/grille-aspire/

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Brotherhood A., Sumnall H. R. and EMCDDA. *European drug prevention quality standards. A manual for prevention professionals.* Luxembourg: Publications Office of the European Union, coll. Manuals, 2011, n° 7 : p. 284. En ligne : http://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/646/TD3111250ENC_318193.pdf

[2] Mutatayi C. *La grille Aspire. Appréciation et sélection de programmes de prévention issues de la revue des standards de qualité en prévention « EDPQS ».* Saint-Denis : OFDT, 2017 : 9 p.